

Renvoi au comité de commerce et d'agriculture de la pétition des plumets porteurs de charbon, lors de la séance du 20 août 1791

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de commerce et d'agriculture de la pétition des plumets porteurs de charbon, lors de la séance du 20 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 595;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12188_t1_0595_0000_3

Fichier pdf généré le 05/05/2020

donné lieu à des soupçons injurieux pour eux, prouvent, par une copie de la lettre qu'ils ont écrite à leur lieutenant-colonel, que leur amour pour l'ordre et la discipline s'est constamment soutenu, et qu'ils ont toujours été les ennemis de la licence et les fidèles observateurs de la loi.

Adresse de la société des amis de la Constitution séant à Toulouse, qui annonce que cette ville a formé un bataillon de gardes nationales auxiliaires, prêt à diriger sa marche vers les frontières.

Adresse du sieur Amand du Couëdic, citoyen français, qui fait hommage à l'Assemblée d'un discours qu'il a prononcé dans la société des amis de la Révolution de France, à Londres, le 14 juillet dernier.

Adresse des volontaires de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, et de Cognac, département de la Charente, qui expriment les plus vifs regrets de ce que ces départements ne sont pas au nombre de ceux qui doivent fournir des gardes nationales auxiliaires. Ils supplient l'Assemblée de leur permettre d'aller aux frontières.

Adresses des secrétaires et commis du département de l'Oise, et du district de Châtillon-sur-Seine, qui respirent le patriotisme le plus ardent.

Les commis du district de Châtillon-sur-Seine offrent à la patrie le sol pour livre de leurs appointements pendant tout le temps que des forces extraordinaires seront nécessaires au salut de l'Etat.

II Adresse des amis de la Constitution de Cholet, qui célèbrent avec transport le patriotisme de M. Clapiers, capitaine de cavalerie, commandant un détachement dans cette ville. Ils le désignent à la bienveillance de l'Assemblée.

Adresses des citoyens actifs de Vesoul, des sociétés des amis de la Constitution séant à Martel et à Aix, qui s'élèvent avec force contre la déclaration des 290 membres de l'Assemblée.

Adresse du sieur Avenard, citoyen de Paris, qui fait hommage à l'Assemblée de découvertes importantes qui rendraient notre artillerie beaucoup plus formidable.

Adresse des citoyens de la ville d'Arras, amis de la Constitution, qui font une pétition d'armes.

Adresse du directoire du district de Châteauroux, qui a ouvert une souscription patriotique pour le paiement des gardes nationales destinées à servir sur les frontières.

Adresse des sociétés des amis de la Constitution séant à Montauban et à Juilly, qui supplient l'Assemblée de faire des lois sur les institutions publiques avant de se séparer.

Adresse de la société des amis de la Constitution de Blois, qui demande la démolition des fortifications des ci-devant châteaux.

Adresse des sous-officiers, grenadiers, chasseurs, artilleurs et fusiliers de la garnison de Givet, qui réclament contre la calomnie dont ils ont été victimes. Ils attestent que jamais ils ne se sont

écartés des règles de la discipline et de la subordination. Pour montrer la pureté de leurs intentions, ils font la renonciation libre et volontaire des emplois auxquels ils avaient droit d'aspirer par les décrets.

Adresse de la municipalité et de la garde nationale de la Chapelle-lès-Saint-Denis, qui demandent pour les veuves infortunées des sieurs Jullien et Auvry, morts en défendant les droits de la commune, la même récompense que celle décernée aux veuves des vainqueurs de la Bastille, et des martyrs de la loi à Nancy et au Champ-de-Mars.

Adresse du sieur Héron, officier de l'armée, qui prête entre les mains de l'Assemblée le serment militaire.

Adresse de la société des amis de la Constitution de Pau, et de celles de Boulogne-sur-Mer et de Condé-sur-Noireau, qui réclament une loi contre le duel.

Adresse de la société des amis de la Constitution séant à Carcassonne, qui annonce qu'elle a ouvert une souscription patriotique pour l'entretien des volontaires destinés à servir sur les frontières, laquelle, dans un instant, s'est élevée à 1,244 livres.

Adresse des officiers municipaux de Bouchain, contenant le procès-verbal de la prestation du nouveau serment, faite par les officiers du 10^e bataillon des chasseurs, en garnison dans cette ville.

Adresse du sieur Lemoine-du-Gassel, prêtre résidant à Vire, qui offre la somme de 600 livres pour l'entretien des gardes nationales qui seront au service de la patrie, à prendre sur le traitement ecclésiastique qu'il reçoit de la nation.

Adresse de la commune de Mareuil, district de Nontron, contenant le procès-verbal de l'anniversaire de la fédération du 14 juillet, célébré par les habitants de cette ville.

Adresse des citoyens de Lyon, composant l'une des sections de ladite ville, qui adhèrent avec une admiration respectueuse au décret du 15 juillet dernier, qui a consacré à jamais l'inviolabilité du roi; ils jurent de donner sans cesse l'exemple d'une parfaite soumission à la loi.

Adresse et pétition des officiers des mines, relativement à leurs appointements et à leur organisation.

Adresse des administrateurs du directoire du département du Jura, qui ont ouvert une souscription patriotique pour décorer de l'uniforme national les volontaires de ce département auxquels la fortune ne permettrait pas cette dépense.

Pétition des plumets porteurs de charbon de la capitale, relativement à l'exécution de leurs patentes.

(Cette pétition est renvoyée au comité de commerce et d'agriculture.)

Adresse des officiers municipaux de Saint-Benoît-sur-Loire, qui supplient l'Assemblée, par les motifs les plus pressants, d'ordonner que la maison